

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT AIN

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JUIN 2024 – Délib 2024-031**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 15
- absents :

Date de convocation : 19/06/2024  
Date d'affichage : 27/06/2024

Vote :  
POUR : 15  
CONTRE :

**OBJET :**  
Admission en non-valeur

**De la commune : MEILLONNAS**

**Séance du : 26 06 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
le 26 juin 2024 à 20h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire.

Mr DEMERS Patrick a été nommé secrétaire de séance

**Etaient présents :** ARRAGON Jean-Pierre, BRONNER Sandrine, CHIVAL Fabrice, DELOT Julie, DEMERS Patrick, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline

**Absents excusés :** BREVET Claude, CURNILLON Arnaud, FLECHON Karine, NEVEU Jean-Paul,

**Procurations :** BREVET Claude à CHIVAL Fabrice, CURNILLON Arnaud à GUICHON David, FLECHON Karine à DEMERS Patrick, NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre

**Admission en non-valeur**

Monsieur Le Maire fait part de la réception d'une liste en non-valeur pour le budget de la commune de la part de Monsieur le comptable public de Bourg-en-Bresse en date du 5 juin 2024, à savoir : Admettre en non-valeur une dette pour un montant de 3.50 € et d'une dette pour un montant de 8080.42 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE ces propositions.

AUTORISE le Maire à mandater cette somme sur le compte 6541.

Cette délibération sera adressée après visa de la Préfecture au responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture  
et publication du 27/06/2024

Le Maire,  
Jean-Pierre ARRAGON



<p>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AIN</p>	<p><b>DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024 – Délib 2024-032</b></p>
<p><b>Nombre de conseillers :</b></p>	<p><b>De la commune : MEILLONNAS</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- en exercice : 15</li> <li>- présents : 11</li> <li>- votants : 15</li> <li>- absents :</li> </ul>	<p><b>Séance du : 26 06 2024</b> L’an deux mille vingt-quatre, le 26 juin 2024 à 20h00 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire.  Mr DEMERS Patrick a été nommé secrétaire de séance</p>
<p>Date de convocation : 19/06/2024 Date d’affichage : 27/06/2024</p>	<p><b><u>Etaient présents :</u> ARRAGON Jean-Pierre, BRONNER Sandrine, CHIVAL Fabrice, DELOT Julie, DEMERS Patrick, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline</b> <b><u>Absents excusés :</u> BREVET Claude, CURNILLON Arnaud, FLECHON Karine, NEVEU Jean-Paul,</b> <b><u>Procurations :</u> BREVET Claude à CHIVAL Fabrice, CURNILLON Arnaud à GUICHON David, FLECHON Karine à DEMERS Patrick, NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre</b></p>
<p>Vote : POUR : 15 CONTRE :</p>	
<p><b>OBJET :</b> Demande de subventions</p>	

### Dépôt de dossiers de demandes de subvention pour la rénovation de la maison Petitprost

Il est rappelé que la commune s’est engagée à réaliser le projet qui a pour objectif principal de créer une nouvelle boulangerie avec la création de deux logements.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base d’un estimatif au stade études d’avant-projet à 586 032 € HT de travaux et à un montant global d’opération à 761 087,60 € HT

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d’aménagement.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- Départementales de contractualisation avec les communes en tant qu’investissement structurant et au titre de la transition écologique
- Au titre du Fonds verts pour l’ETAT
- De la région Aura (à définir)
- Du fonds de concours de GBA

Le plan de financement déposé à l’appui de cette demande est donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES					
Types de dépenses	Montants HT	Financiers	Éligibilité	Plafond	Taux subvention / Montant subvention / Dépense thématique	Montant max de subvention	Taux global Montant subvention / Montant total projet
		Région					
Travaux rénovation boulangerie et aménagement extérieurs	420 822,00 €	ETAT - FONDS VERT	Travaux de rénovation du bâtiment (boulangerie et logements)	Taux de 20%	20,00%	142 645,46 €	18,74%
		CD 01 - Investissements structurants	Aménagement extérieur, travaux de construction, de rénovation (dont démolition et études) Taux variable selon montant du projet	Projet < 400 000 € De 10 000 € à 100 000 € HT (30%) Puis de 100 001 € à 399 999 € HT (15%) Projet > 400 000 € (15%) dans la limite de 150 000€	15,00%	76 823,89 €	10,09%
		Grand Bourg Agglomération	Plan d'Équipement Territorial 2		14,02%	100 000,00 €	13,14%
<i>Frais annexes éligibles</i>	91 337,29 €					319 469,35 €	28,84%
Travaux rénovation des logements	165 210,00 €	CD 01 - Transition écologique	Travaux de réhabilitation thermique, économies d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables	20 % dans la limite de 300 000 €	10,00%	20 106,80 €	2,64%
<i>Frais annexes éligibles</i>	35 857,99 €					20 106,80 €	2,64%
<i>Frais annexes non éligibles</i>	47 860,32 €						
TOTAL HT	761 087,60 €	Sous-total subventions publiques				339 576,15 €	44,62%
		Autofinancement				421 511,45 €	55,38%
		TOTAL				761 087,60 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;  
 AUTORISE Monsieur le maire à effectuer des demandes de subventions ;  
 S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;  
 AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération

Cette délibération sera adressée après visa de la Préfecture au responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture  
 et publication du 27/06/2024

Le Maire,  
 Jean-Pierre ARRAGON



Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 001-210102414-20240626-2024032-DE



Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 001-210102414-20240626-2024033-DE

Berger  
Levrault

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT AIN

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JUIN 2024 – Délib 2024-033**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 15
- absents :

Date de convocation : 19/06/2024

Date d'affichage : 27/06/2024

Vote :

POUR : 15

CONTRE :

**OBJET :**

Décision Modificative

**De la commune : MEILLONNAS**

**Séance du : 26 06 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

le 26 juin 2024 à 20h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire.

Mr DEMERS Patrick a été nommé secrétaire de séance

**Etaient présents :** ARRAGON Jean-Pierre, BRONNER Sandrine, CHIVAL Fabrice, DELOT Julie, DEMERS Patrick, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline

**Absents excusés :** BREVET Claude, CURNILLON Arnaud, FLECHON Karine, NEVEU Jean-Paul,

**Procurations :** BREVET Claude à CHIVAL Fabrice, CURNILLON Arnaud à GUICHON David, FLECHON Karine à DEMERS Patrick, NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre

**Décision Modificative**

**Budget Commune**

Le Maire informe qu'à la demande des services de la trésorerie, il y a lieu d'apporter des modifications sans toucher à l'équilibre du budget communal

Dépenses d'investissement

Chapitre 041

231 : + 35 093.51

Recettes d'investissement

Chapitre 041

238 : + 35 093.51

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE cette proposition

Cette délibération sera adressée après visa de la Préfecture au responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture  
et publication du 27/06/2024

Le Maire,  
Jean-Pierre ARRAGON



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT AIN

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JUIN 2024 – Délib 2024-034**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 15
- absents :

Date de convocation : 19/06/2024

Date d'affichage : 27/06/2024

Vote :

POUR : 15

CONTRE :

**OBJET :**

Décision Modificative

**De la commune : MEILLONNAS**

**Séance du : 26 06 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

le 26 juin 2024 à 20h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire.

Mr DEMERS Patrick a été nommé secrétaire de séance

**Étaient présents :** ARRAGON Jean-Pierre, BRONNER Sandrine, CHIVAL Fabrice, DELOT Julie, DEMERS Patrick, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline

**Absents excusés :** BREVET Claude, CURNILLON Arnaud, FLECHON Karine, NEVEU Jean-Paul,

**Procurations :** BREVET Claude à CHIVAL Fabrice, CURNILLON Arnaud à GUICHON David, FLECHON Karine à DEMERS Patrick, NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre

**Décision Modificative**

**Budget Commune**

Le Maire informe qu'à la demande des services de la trésorerie, il y a lieu d'apporter des modifications sans toucher à l'équilibre du budget communal

Dépenses d'investissement

Chapitre 041

1318 : 1 485 869.88

Recettes d'investissement

Chapitre 041

1328 : 1 485 869.88

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE cette proposition

Cette délibération sera adressée après visa de la Préfecture au responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture  
et publication du 27/06/2024

Le Maire,  
Jean-Pierre ARRAGON

